



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Jeunesse et sports : personnel

Question écrite n° 9816

Texte de la question

M Etienne Pinte attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de la jeunesse et des sports, sur la situation des inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs. Il lui demande qu'a une question ecrite en date du 18 avril 1988 (no 39174), sur la demande de revision de la grille indemnitaire pour sujestions speciales, son predecesseur repondait que « la nature particuliere des fonctions des inspecteurs justifiait l'attribution de cette indemnite ». Il notait cependant que ce dossier ferait l'objet d'un « examen attentif dans le cadre de la revision des textes statutaires regissant les corps de l'inspection ». Aussi, il lui demande de bien vouloir lui preciser ou en est l'evolution de ce dossier et quelle decision il est en mesure de prendre pour le regler.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secretariat d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de la jeunesse et des sports a mis en oeuvre une reforme des textes statutaires regissant les personnels d'inspection. A cette occasion, les indemnites allouees a ces fonctionnaires seront reconsiderees, afin de les adapter au deroulement de carriere et aux missions prevus dans les statuts en cours d'elaboration. L'ensemble des textes sera soumis incessamment aux departements ministeriels concernes. Leur publication est envisagee d'ici la fin de l'annee.

Données clés

Auteur : [M. Pinte etienne](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9816

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 847